

Nantes, le 27 juillet 2023

"Ici commence la Loire" : ensemble pour la préservation de notre environnement

Pour sensibiliser au respect de la nature et rappeler le circuit des déchets de la terre au milieu naturel, et pour que chacun prenne conscience de l'impact qu'il peut avoir sur son environnement, Nantes Métropole a mis en place le dispositif "Ici commence la Loire". Cette signalétique attire l'attention des passants pour une meilleure appropriation des bons réflexes devant une grille d'eaux pluviales. Après une première expérimentation qui a débuté à l'été 2022 avec des pochoirs temporaires, ce dispositif a vocation à s'étendre aux 24 communes de la Métropole. En 2023, ce ne sont pas moins de 250 macarons permanents qui seront mis en place sur l'espace public à proximité des avaloirs.



Un macaron « ici commence la Loire » installé dans les rues de Thouaré-sur-Loire

Le constat est sans appel : 80 % des déchets polluant les mers et les océans ont une origine continentale. Trop souvent, des déchets sont jetés négligemment sur la voirie et se retrouvent finalement dans les cours d'eau, qui les transportent jusqu'à l'océan. Les grilles d'évacuation d'eau, ou avaloirs, recueillent mais ne permettent pas de traiter les eaux de pluie. En conséquence, les déchets qui sont jetés sur le trottoir, et pas à la poubelle, se retrouvent dans les cours d'eau. Les mégots et lingettes sont les principales sources de pollution.



Afin de lutter contre ces incivismes, Nantes Métropole a mené une expérimentation dès 2022 pour sensibiliser les passants. Les communes de Vertou, de Saint-Sébastien-sur-Loire, de Basse-Goulaine et de Rezé ont donc été équipées de plusieurs signalétiques temporaires sur leurs sites parmi les plus fréquentés dans l'objectif d'inciter les passants à ne pas jeter leurs déchets à proximité des grilles d'eaux pluviales. Tout d'abord les macarons « Ici commence la Loire » parce que c'est dans ce fleuve qu'atterrissent les déchets jetés sur la voirie via les différents cours d'eau de la métropole. Ce fleuve fait également partie intégrante de l'identité métropolitaine comme l'a fait ressortir le grand débat « Nantes, la Loire et nous » mené en 2015. D'autre part les macarons « Ici commence la Sèvre » et « Ici commence l'Erdre » parce que ce sont des affluents principaux.

Les 24 communes de la Métropole s'engagent pour lutter contre l'incivisme environnemental

Après cette première phase d'expérimentation, le dispositif s'étend désormais aux 24 communes de la Métropole avec près de 250 macarons permanents mis en place sur l'espace public à proximité des avaloirs dès cette année, en concertation avec les communes. Le Zénith Nantes Métropole à Saint-Herblain, le stade de la Beaujoire, le Hangar à bananes et le château des Ducs de Bretagne à Nantes, Trentemoult à Rezé ou encore l'entrée du parc de la Coulée Verte à Thouaré-sur-Loire sont autant de lieux déjà envisagés pour l'installation de nouvelles signalétiques. Ces macarons peuvent également être installés dans les bourgs de communes.



En complément, une signalétique temporaire sera toujours disponible pour des événements ponctuels sur les communes.

Le budget pour les milieux aquatiques dans le mandat 2021-2026

Nantes Métropole accorde une attention particulière à la préservation et à la restauration de ses cours d'eau et de ses milieux aquatiques. Dans le cadre du mandat 2021-2026, elle a renforcé son action pour que ces derniers puissent atteindre un bon état écologique. Le Plan Pluriannuel d'Investissement pour les milieux aquatiques pour la période 2021-2026 s'élève ainsi à 10 M€, répartis de la manière suivante :



- 7,5 M€ sont alloués aux programmes de restauration des milieux aquatiques dans le cadre des différents Contrats Territoriaux Eau. Ce montant représente une augmentation significative par rapport au mandat précédent de 2 M€.
- 1,5 M€ sont consacrés aux travaux d'amélioration hydraulique sur les cours d'eau.
- 873 000 € sont dédiés aux études hydrauliques, couvrant les problématiques telles que les inondations et les érosions, ainsi qu'aux aménagements ponctuels sur les cours d'eau et leur entretien en dehors du CT'Eau.
- Une enveloppe de 210 000 € est consacrée à l'étude stratégique AMAPI (Ambition pour les Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations).